

4 Économie

**Entretien avec le président de la Confédération patronale gabonaise (CPG)
Alain Bâ Oumar : "Il faut donner au secteur privé toute sa place"**

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Très discret depuis l'annonce des mesures visant à la réduction du train de vie de l'Etat, la CPG apprécie tous ces changements avec un regard plutôt critique sur la méthode et les résultats escomptés par l'exécutif. Dans cet entretien exclusif, son président, Alain Bâ Oumar, se montre incisif sur certains sujets. Notamment le gel des recrutements à la Fonction publique, le remboursement de la dette intérieure dans le cadre du Club de Libreville, les nouvelles dispositions prises par le ministère du Travail ou encore la hausse des taxes appliquées sur certains produits d'importation.



Le président de la Confédération patronale gabonaise (CPG), Alain Bâ Oumar.

L'union : Depuis l'annonce des mesures visant la réduction du train de vie de l'Etat, la CPG reste plutôt silencieuse contrairement aux politiques, syndicats des travailleurs et membres de la société civile. Comment le patronat apprécie-t-il ces réformes initiées par l'exécutif ?

Alain Bâ Oumar : Les opinions des politiques, syndicats de travailleurs et membres de la société civile que vous évoquez divergent non pas sur la nécessité de réduire le train de vie de l'Etat, mais sur la manière de le faire. Les choix opérés par le gouvernement pour atteindre cet objectif noble étant par nature politiques, ils engendrent, aujourd'hui, un débat politique auquel ne souhaite pas participer notre institution. La CPG, comme tous les acteurs précités, ne peut en revanche qu'apprécier la décision du gouvernement de réduire enfin son train de vie en espérant que les économies réalisées financeront l'investissement public générateur de richesses pour nos entreprises, le remboursement de la dette intérieure, le financement de la juste contribution attendue de l'Etat à la CNAMGS et à la CNSS, et toutes les autres dépenses publiques difficilement assurées aujourd'hui.

Avec le gel pendant 3 ans des recrutements dans la Fonction publique, le secteur privé se trouve plus que jamais comme le principal employeur du pays. La CPG peut-elle absorber cette masse importante des demandeurs d'emplois ?

- Cette période compliquée doit nous faire prendre conscience que ce sont les entreprises qui créent la richesse, pas le gouvernement qui récolte une partie de cette richesse sous forme d'impôts et de taxes pour payer les fonctionnaires, financer le déploiement des infrastructures dont le pays a besoin, assurer la sécurité des personnes et des biens et remplir toutes ses autres missions régaliennes. Il faut donc donner au secteur privé toute sa place en prenant la peine de l'écouter, et en l'encourageant à créer davantage d'emplois par un Code du travail plus flexible, l'apurement de la dette intérieure, une meilleure maîtrise de la parafiscalité et de

l'informel, la sécurisation juridique de nos investissements et, de manière générale, l'optimisation du climat des affaires pas seulement pour gagner des points dans le Doing Business de la Banque mondiale, mais aussi et surtout pour optimiser la création des richesses par nos entreprises. Au-delà de la CPG, c'est tout le secteur privé, y compris notamment les PME, qui doit être davantage encouragé à créer les emplois qui nous manquent, non pas tant pour embaucher les fonctionnaires qui seront éventuellement déflatés comme vous le dites, mais pour donner surtout une chance à tous ces jeunes en quête d'un premier emploi et qui ont du mal à le trouver.

Lors de votre investiture en tant que président de la CPG, vous avez souhaité une CPG plus impliquée dans les grandes décisions gouvernementales. Avez-vous été associé à toutes ces réflexions ? Y a-t-il des décisions ou des mesures que vous avez suggérées au gouvernement ?

- Nous suggérons régulièrement et par différents canaux nos propositions au gouvernement : réunions publiques ou privées avec l'administration, le gouvernement et les partenaires du développement de notre pays, Haut conseil de l'investissement, entre autres. Nous nous efforçons également, avec plus ou moins de réussite, d'améliorer qualitativement nos représentations auprès des différents organismes (CNSS, CNAMGS, ONE, CESE, ANPI, OIT/BIT etc...). Enfin, nous communiquons davantage que par le passé, comme vous avez dû le constater, pour faire connaître nos positions sur différentes thématiques.

Dans le cadre de l'apurement de la dette intérieure au profit des PME au sein du Club de Libreville, la ministre de la Promotion des investissements, Madeleine Berre, avait indiqué récemment que les entreprises sont payées par tranche de 5 milliards de francs. Confirmez-vous ces informations et surtout êtes-vous satisfaits de ce mode d'apurement de la dette intérieure ?

- Ne disposant pas d'informations précises sur le détail des décaissements et opérations de rachat de créances effectués à ce



Le bureau exécutif de la CPG regrette la pression fiscale exercée sur les entreprises.

jour au profit de nos adhérents dans le cadre de ce dispositif, nous ne sommes pas en mesure d'en apprécier objectivement l'efficacité.

Le 11 avril dernier au cours d'une réunion à la Primature, vous avez proposé au Chef du gouvernement un mode de règlement de la dette intérieure reposant sur le rachat des créances de 150 milliards de francs de l'Etat par une banque de la place. Ce modus operandi a-t-il été finalement adopté ?

- Des discussions sont toujours en cours à ce sujet. Nous ne manquerons pas de vous informer au moment opportun.

Quelle est la position officielle de la CPG vis-à-vis des nouvelles dispositions prises par le ministère du Travail dans son communiqué datant du 25 mai 2018 notamment l'application stricte des dispositions du Code du travail (signature de contrat de travail aux employés, revenu minimum mensuel, immatriculation à la Caisse nationale de sécurité sociale, etc.) ?

- Je suppose que vous parlez de l'ancien ministre du Travail ? Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec lui récemment à l'occasion de notre Conseil d'administration auquel nous l'avons convié. Je dois admettre que nous avons été agréablement surpris par le contenu de cet échange, et que nous avons apprécié la volonté du gouvernement, exprimée à cette occasion, d'assouplir et de moderniser le Code du travail. Nous sommes disposés à travailler dans ce sens avec son successeur et les syndicats de travailleurs pour faire évoluer ce sujet important qui nous préoccupe depuis de nombreuses années, et qui est particulièrement d'actualité si on veut s'attaquer sérieusement au problème du chômage des jeunes gabonais.

Dans la Loi de finances rectificative 2018, le gouvernement a décidé de revoir à la hausse les droits d'accise, autrement dit la taxe appliquée sur les boissons alcoolisées d'importation (bières, vin, alcools...) mais aussi d'adopter une nouvelle taxe appelée « Taxe spécifique ». Cette double impo-

sition ne va-t-elle pas fragiliser les activités des entreprises membres du Sympex ? Quelle a été la réaction du CPG face à cette nouvelle pression fiscale ?

- Nous pouvons comprendre que certaines taxes, sur les boissons alcoolisées notamment, peuvent permettre à l'Etat de renflouer ses caisses tout en s'attaquant à des problèmes de santé publique. Sauf que les droits d'accise comme vous le dites existaient déjà et viennent d'être simplement augmentés avec un impact immédiat sur la rentabilité de certains importateurs mais aussi producteurs locaux. Mais que dire de cette volonté dans le même texte d'imposer à un forestier, un minier ou encore un pétrolier, qui bénéficie par ailleurs de clauses de stabilité fiscales dans les conventions qui le lie à l'Etat, de financer le fonctionnement de l'AGEOS ? Que dire d'augmenter de 5% le prix des services de téléphonie mobile qui ne sont plus à considérer comme un produit de luxe dans notre pays, où chaque habitant a en moyenne plus d'un téléphone ? Pour quel service en retour et au profit de quelle entreprise ? La CPG est particulièrement sensible à la prolifération de taxes votées discrètement, qui sont en fait des mauvaises réponses à un vrai problème : la raréfaction des ressources de l'Etat. Appauvrir encore plus des entreprises déjà en difficulté ne peut les encourager à investir davantage et créer de la richesse. C'est d'autant plus frustrant que nos entreprises subissent cette pression fiscale pendant qu'elles observent le développement d'un secteur informel concurrent qui y échappe complètement. En revanche, réduire le train de vie de l'Etat pour retrouver les marges de trésorerie nécessaires au financement adéquat d'un certain nombre de services publics sans avoir à recourir à ce type de parafiscalité est la bonne réponse que nous commençons à percevoir. Nous espérons donc qu'avec le retour progressif de la santé financière de l'Etat, ce type de parafiscalité injustifiée va être progressivement abrogé, et que la CPG pourra jouer un rôle dans la gouvernance du futur Office des recettes pour justement veiller à la bonne régulation de la pression fiscale.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 26/07/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1690	1USD =	561,127	1 USD	578,764	CAC 40	26/07/2018	5 426,60
		CAD	1,5341	1CAD =	427,584	1 CAD	455,862	DOW JONES	26/07/2018	25 182,82
		JPY	129,8000	1JPY =	5,054	100 JPY	533,911			
		GBP	0,8886	1GBP =	738,233	1 GBP	787,160			
		CHF	1,1598	1CHF =	565,578	100 CHF	60 314,50			
		ZAR	15,4426	1ZAR =	42,477	100 ZAR	4 488,44			
		MAD	11,0480	1MAD =	59,373	1 MAD	62,72			
		CNY	7,9047	1CNY =	82,983	1CNY	85,47			
		KES	117,4650	1KES =	5,584	1KES	5,75			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril
26 Juillet 2018: 73,79**

CHANGEMENTS
Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>